

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé  
au  
Moniteur  
belge**\*22078136\***

DÉPOSÉ AU GREFFE

**22 JUIN 2022**TRIBUNAL DE L'ENTRÉE PRISE  
DU HAINAUT Greffe JUDICIAIRE TONLAIN° d'entreprise : **429. 412 763**

Nom

(en entier) : **Aux Chênes de Mambré**

(en abrégé) :

Forme légale : **Association sans but lucratif**Adresse complète du siège : **rue Albert, 33 7540 Kain****Objet de l'acte : Décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration**

Nomination des administrateurs - Représentation générale - Gestion journalière

L'assemblée générale de l'association qui s'est tenue le 13 mai 2022, valablement constituée, a pris les résolutions suivantes :

Le mandat de tous les administrateurs vient à expiration à la date de la présente assemblée.

À la majorité de huit voix et une abstention, chaque administrateur s'abstenant en ce qui le concerne, les mandats d'administrateurs de David Dermaux, né à Mouscron le 18/08/73, domicilié à 7543 Mourcourt, rue du Vieux compté, 2, de Jacqueline Desreumaux, née à Mouscron le 15/08/44, domiciliée à 7540 Kain, rue Albert, 33, de Francis Dermaux, né à Mouscron le 31/12/42 domicilié à 7540 Kain, rue Albert, 33 et de Roberte Kain, née à Antoing le 17/07/1946, domiciliée à 7540 Kain, place 6, sont renouvelés pour une durée de cinq ans.

Dermaux Laurent a posé sa candidature comme administrateur et secrétaire en remplacement de Alain Gaillet décédé.

À la majorité de huit voix et une abstention, Laurent Dermaux s'abstenant en ce qui le concerne, sa nomination comme administrateur avec mandat de cinq ans est acceptée.

Vanessa D'Hondt a posé sa candidature comme administratrice.

À la majorité de huit voix et une abstention, Vanessa D'Hondt s'abstenant en ce qui la concerne, sa nomination comme administratrice avec mandat de cinq ans est acceptée.

Ghiste Laureline a posé sa candidature comme administratrice. À la majorité de huit voix et une abstention, Laureline Ghiste s'abstenant en ce qui la concerne, sa nomination comme administratrice avec mandat de cinq ans est acceptée.

Le mandat conféré aux administrateurs porte sur tous les actes relatifs à l'association sauf ceux qui sont réservés, par la loi ou les statuts, à l'assemblée générale. Les administrateurs agissent, sauf délégation de pouvoirs, collégalement.

Le conseil d'administration s'est réuni immédiatement et a adopté les résolutions suivantes :

Est renouvelé pour une durée de cinq ans le mandat de Francis Dermaux, né à Mouscron le 31/12/42, domicilié à 7540 Kain, rue Albert, 33, comme personne habilitée à représenter l'association en qualité d'organe dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires, en agissant individuellement.

Sont renouvelés pour une durée de cinq ans les mandats de délégués chargés de la gestion quotidienne de Francis Dermaux, né à Mouscron le 31/12/42, domicilié à 7540 Kain, rue Albert, 33, de Philippe Dermaux, né à Mouscron le 13/05/65, domicilié à 7700 Mouscron, rue du Patronage, 27 et de Samia Pereira, née à Uberlândia (Brésil) le 24/05/88, de nationalité belge, domiciliée à 7700 Mouscron, chaussée de Lille, 407.

Les délégués agissent individuellement en qualité d'organes chargés de la gestion quotidienne de l'association. Les actes de gestion journalière sont ceux qui ne sont que l'exécution journalière de la ligne de conduite décidée par le conseil d'administration et qui doivent être réalisés régulièrement pour assurer la bonne marche des activités déployées par l'association.

Le secrétaire,  
Dermaux LaurentLa présidente,  
Jacqueline DesreumauxExtrait certifié exact,  
Pour l'ASBL,  
Francis Dermaux, administrateur chargé de la représentation générale de l'association.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/06/2022 - Annexes du Moniteur belge